

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

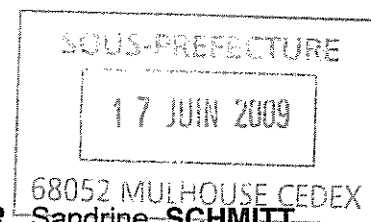
=====

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal**

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3
Procurations : 3

Séance du 28 mai 2009



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**,
Stefania **EHKIRCH** & Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

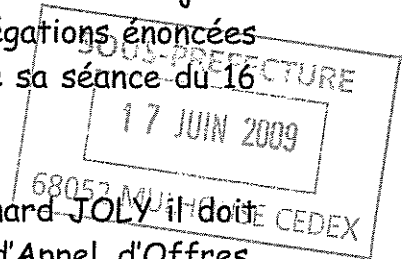
Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Yves **MAURER**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Anne **MECKER**, Yolande **WINTZERITH**, Marie-Claude **JORDAN**, Pierre **HERZOG**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Edith **BIXEL**, Mme Maryvonne **THUET** & M. Fabien **HENGY**,
conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 28 MAI 2009
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Le conseil municipal prend acte de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Mme Anne **MECKER**, suivante immédiate sur la liste « Blotzheim pour tous » suite au décès de M. Bernard **JOLY** en date du 30 mars 2009.
2. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
3. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 2 procurations) et 4 voix contre (dont 1 procuration), approuve le procès-verbal de la séance publique du 26 mars 2009.
4. Le conseil municipal prend acte de certains actes de gestion opérés par le Maire conformément à ses délégations d'attribution conférées par délibération N° 6 du 16 mars 2008.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, autorise l'exercice de la suppléance du Maire sur ces mêmes délégations d'attribution le cas échéant et note que les délégations restantes, visées à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. pourront toujours faire l'objet d'une attribution ultérieure et que les autres délégations énoncées dans la délibération N° 6 prise par le conseil municipal lors de sa séance du 16 mars 2008 restent inchangées.



6. Le conseil municipal sachant que, suite au décès de M. Bernard JOLY il doit être procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres, procède à l'élection des 5 membres titulaires, à savoir M. Julien ZIMMERMANN, M. Lucien GASSER, Mme Edith BIXEL, M. Yves MAURER et M. Pierre HERZOG, et des 5 membres suppléants, à savoir Mme Christine LINDER, M. Loïc DOEBELIN, M. Pierre STOFFELBACH, Mme Anne MECKER et M. Fabien HENGY.

7. Le conseil municipal prend bonne note que le Tribunal Administratif de Strasbourg a rejeté la demande de l'indivision MEYER suite à son recours contre l'arrêté de cessibilité des terrains utiles à la construction du casino par jugement du 2 décembre 2008 mais que, ces derniers entendant faire appel de cette décision, le Maire a d'ores et déjà mandaté le Cabinet SOLER-COUTEAUX de Strasbourg en vue de la défense de la commune auprès de cette nouvelle instance conformément à ses délégations d'attribution.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de la réfection de la toiture de l'école élémentaire « Jules Ferry » (bâtiment Durand) tel que présenté, sollicite la subvention au titre de l'investissement scolaire du 1^{er} degré auprès du Conseil Général du Haut-Rhin pour ces travaux et charge le Maire de la signature de tous documents y relatifs.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les grilles tarifaires du centre aéré d'été 2009 de Blotzheim telles que présentées.

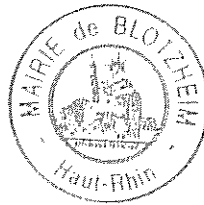
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nouvelle attribution du logement de fonction pour utilité de service à M. Philippe MONTAVON, nouveau responsable technique prenant ses fonctions le 6 juillet 2009, autorise le Maire à signer l'arrêté nominatif ainsi que tous documents y relatifs et charge le Maire de l'encaissement des loyers mensuels et des charges.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend note des opérations funéraires soumises à une surveillance par les services de police en cas de décès et fixe à 20,- € le taux unitaire des vacations funéraires indiquées.

12. Le conseil municipal prend note qu'un arrêté préfectoral du 20 avril 2009 autorise la société AMAC AEROSPACE à exploiter une activité de maintenance et d'aménagement d'avions gros porteurs sur la plate-forme aéroportuaire de Bâle-Mulhouse (zone 6 bis).

13. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Meyer', written over the printed name.